

Santé Individuelle

Essentielle 350, Intégrale 350 et Intégrale 350 avec Renfort Dentaire et Optique & Option Bien-être 2024

Exemples de Remboursement¹
Régime général

Contrat d'assurance santé responsable ²	Tarif le plus souvent facturé, ou tarif réglementé	Base de remboursement de la sécurité sociale (BR) ³	Remboursement assurance maladie obligatoire (AMO)	assurance i	Rembourseme maladie complér		Reste à charge		
Hospitalisation				Essentielle 350	Intégrale 350	Intégrale 350 + Renfort Dentaire & Optique	Essentielle 350	Intégrale 350	Intégrale 350 + Renfort Dentaire & Optique
Forfait journalier hospitalier (hébergement)	20 € (15 € en service psychiatrique)	0€	0€	20 € (15€)	20 € (15€)	20 € (15€)	0€		
Chambre particulière (sur demande du patient)	Non connu (NC)	Non remboursé	Non remboursé	193,2 € /jour	193,2 € /jour	193,2 € /jour		Selon contrat	
Séjours avec actes lourds L'hôpital public inclut la rémunération des praticiens dans les frais de séjour, alors que leurs honoraires sont facturés séparément dans le secteur privé									
		Exemple d'une opération	n chirurgicale de la cata	aracte, en secteu	ır privé				
Frais de séjour	Différent selon public/privé	BR	BR – 24 €	24 €	24€	24€	0€		
Frais de séjour en secteur privé	794,12 €	794,12 €	770,12€	24€	24€	24€	0€		
Honoraires médecins adhérents OPTAM ou OPTAM-CO	Dépassements maitrisés	BR	100 % BR	Dépass	sements si prévu	au contrat	Selon contrat		
Opération en secteur privé : honoraires chirurgien	422€	271,70€	271,70€	150,30 €	150,30 €	150,30€	0€ 0€ 0€		0€
Honoraires médecins secteur 2 (non adhérents OPTAM ou OPTAM-CO)	Honoraires libres	BR	100 % BR		si prévu au contra ssements plafoni	at (remboursement né à 100 % BR)	ent Selon contrat		
Opération en secteur privé : honoraires chirurgien	463€	271,70€	271,70€	191,30€	191,30€	191,30€	0€	0€	0€
Séjours sans acte lourd L'hôpital public inclut la rémunération des praticiens dans les frais de séjour, alors que leurs honoraires sont facturés séparément dans le secteur privé									
Exemple d'un suivi d'une pneumonie ou pleurésie pour un patient de plus de 17 ans, en hôpital public									
Frais de séjour	Différent selon public/privé	BR	80 % BR		20 % BR		0€		
Frais de séjour en secteur public	3 344,37 €	3 344,37 €	2 675,50 €	668,87€	668,87€	668,87€	0€		

Contrat d'assurance santé responsable ²	Tarif le plus souvent facturé, ou tarif réglementé	Base de remboursement de la sécurité sociale (BR) ³	Remboursement assurance maladie obligatoire (AMO)	assurance maladie complémentaire (AMC)			Reste à charge			
Soins courants				Essentielle 350	Intégrale 350	Intégrale 350 + Renfort Dentaire & Optique	Essentielle 350	Intégrale 350	Intégrale 350 + Renfort Dentaire & Optique	
Honoraires médecins secteur 1 (généralistes ou spécialistes)	Tarif de convention	BR	70 % BR - 1 €		30 % BR		1 € de participation forfaitaire			
Ex : consultation médecin traitant généraliste pour un patient de plus de 18 ans	26,5 €	26,5 €	17,55 €	7,95 €	7,95 €	7,95 €	1 € de participation forfaitaire			
Ex : consultation pédiatre pour enfant de 2 à 6 ans	33,5 €	33,5 €	23,45 €	10,05 €	10,05 €	10,05 €	0 €			
Ex : consultation médecin spécialiste pour un patient de plus de 18 ans (gynécologie obstétrique, ophtalmologie, dermatologie, etc)	31,5 €	31,5 €	21,05€	9€	9€	9€	1 € de participation forfaitaire			
Soins courants				Essentielle 350	Intégrale 350	Intégrale 350 + Renfort Dentaire & Optique	Essentielle 350	Intégrale 350	Intégrale 350 + Renfort Dentaire & Optique	
Honoraires médecins adhérents OPTAM ou OPTAM-CO	Dépassements maitrisés	BR	70 % BR – 1 €	30 % BR + dépassement si prévu au contrat			1 € de participation forfaitaire plus dépassement selon contrat			
Ex : consultation pédiatre pour enfant de 2 à 6 ans	49 €	33,5 €	23,45 €	25,6 €	25,6€	25,6€	0,0€	0,0€	0,0€	
Ex : consultation médecin spécialiste pour un patient de plus de 18 ans (gynécologie obstétrique, ophtalmologie, dermatologie, etc)	52€	31,5 €	21,05€	30€	30€	30€	1,0€	1,0€	1,0 €	
Honoraires médecins secteur 2 (non adhérents OPTAM ou OPTAM-CO)	Honoraires libres	BR	70% BR – 1€	30 % BR + dépassement si prévu au contrat (remboursement des dépassements plafonné à 100 % BR)		1€ de participation forfaitaire, plus dépassement selon contrat		•		
Ex : consultation pédiatre pour enfant de 2 à 16 ans	64€	23 €	16,1 €	29,90 €	29,90 €	29,90 €	18€	18€	18€	
Ex: consultation médecin spécialiste pour un patient de plus de 18 ans (gynécologie obstétrique, ophtalmologie, dermatologie, etc)	65 €	23 €	15,1 €	29,90 €	29,90 €	29,90 €	20€	20€	20€	
Matériel médical	Tarif moyen facturé	BR	60% BR	40 % BR + dépassement si prévu au contrat				Selon contrat		
Ex : achat d'une paire de béquilles	25,99 €	24,4 €	14,64 €	11,35 €	11,35 €	11,35 €	0€	0€	0€	

Contrat d'assurance santé responsable ²	Tarif le plus souvent facturé, ou tarif réglementé	Base de remboursement de la sécurité sociale (BR) ³	Remboursement assurance maladie obligatoire (AMO)	assurance maladie complémentaire (AMC)			Reste à charge			
Dentaire				Essentielle 350	Intégrale 350	Intégrale 350 + Renfort Dentaire & Optique	Essentielle 350	Intégrale 350	Intégrale 350 + Renfort Dentaire & Optique	
Soins et prothèses 100% santé	Honoraire limite de facturation (HLF)	BR	60 % BR	40 % BR + dépassement dans la limite du plafond des honoraires			0 €			
Ex : pose d'une couronne céramo-métallique sur incisives, canines et premières prémolaires (HBLD634)	500 €	120 €	72€	428 €			0€			
Soins (hors 100% santé)	Tarif de convention	BR	60 % BR	40 % BR + dépassement si prévu au contrat			Selon contrat			
Ex : détartrage	43,38 €	43,38 €	26,03 €	17,35 €			0 €			
Prothèses (hors 100% santé)	Prix moyen national	BR	60 % BR	40 % BR + dépassement si prévu au contrat			Selon contrat			
Ex : couronne céramo-métallique sur molaires	554 €	120€	72 €	348 €	482,00 €	482,00 €	134,00 €	0€	0€	
Orthodontie (moins de 16 ans)	Prix moyen national	BR	100 % BR	Dépassement si prévu au contrat			Selon contrat			
Ex : traitement par semestre (6 max)	698€	193,50 €	193,50 €	483,75€	504,5 €	504,5 €	20,75 €	0€	0€	
Optique				Essentielle 350	Intégrale 350	Intégrale 350 + Renfort Dentaire & Optique			Intégrale 350 + Renfort Dentaire & Optique	
Équipement 100% santé	Prix limite de vente (PLV)	BR	60 % BR	40 % BR + dépassement dans la limite des PLV ⁴ 0 €						
Ex : Verres simples et monture	42,5 € (par verre) + 30 € (monture)	12,75 € (par verre) + 9 € (monture)	7,65€ (par verre) + 5,40€ (monture)	34,85€ (par verre) + 24,60 € (monture) 0 €						
Ex : Verres progressifs et monture	90 € (par verre) + 30 € (monture)	27 € (par verre) + 9 € (monture)	16,20 € (par verre) + 5,40 € (monture)	73,80 € (par verre) + 24,60 € (monture)			0€			
Équipement (hors 100% santé)	Prix moyen national	BR	60 % BR	40 % BR + dépassement si prévu au contrat, dans la limite des plafonds réglementaires				Selon contrat		
Ex verres simples + monture	107 € (par verre) + 142 € (monture)> Soit pour l'équipement global 356€	0,05 € (par verre) + 0,05 € (monture)	0,03 € (par verre) + 0,03 € (monture)	313,91€	313,91€	313,91€	42€	42€	42€	
Ex verres progressifs + monture	239 € (par verre) + 142 € (monture)> Soit pour l'équipement global 620 €	0,05 € (par verre) + 0,05 € (monture)	0,03 € (par verre) + 0,03 € (monture)	499,91€	577,91€	577,91€	120€	42 €	42€	

Contrat d'assurance santé responsable ²	Tarif le plus souvent facturé, ou tarif réglementé	Base de remboursement de la sécurité sociale (BR) ³	Remboursement assurance maladie obligatoire (AMO)	Remboursement assurance maladie complémentaire (AMC)			Reste à charge			
Optique				Essentielle 350	Intégrale 350	Intégrale 350 + Renfort Dentaire & Optique	Essentielle 350	Intégrale 350	Intégrale 350 + Renfort Dentaire & Optique	
Lentilles	Prix moyen national	Pas de prise en charge (dans le cas général)	Pas de prise en charge (dans le cas général)	Prise e	n charge si prévu	ı au contrat	Selon contrat			
Forfait annuel	NC	Non remboursé (dans le cas général)	Non remboursé (dans le cas général)	300€	350€	550€	Selon contrat		i	
Chirurgie réfractive	Prix moyen national	Non remboursé	Non remboursé	Prise e	n charge si prévu	ı au contrat	Selon contrat			
Ex opération corrective de la myopie	NC	Non remboursé	Non remboursé	300 €	350€	600€	Selon contrat		:	
Aides auditives				Essentielle 350	Intégrale 350	Intégrale 350 + Option Bien-être	Essentielle 350	Intégrale 350	Intégrale 350 + Option Bien-être	
Équipement 100% santé	Prix limite de vente (PLV)	BR	60 % BR	40 % BR + dépassement dans la limite des PLV		0€				
Par oreille pour un patient de plus de 20 ans	950 €	400 €	240 €	710 €			0 €			
Équipement (hors 100% santé)	Prix moyen national	BR	60 % BR	40 % BR + dépassement si prévu au contrat, dans la limite des plafonds réglementaires				Selon contrat		
Par oreille pour un patient de plus de 20 ans	1 565 €	400 €	240 €	1 325 €	1 325 €	1 325 €	0€	0€ 0€ 0€		

- 1: Les exemples de remboursements sont donnés pour un assuré sans taux de prise en charge particulier et respectant le parcours de soins coordonnés
- 2: Les contrats sont dits « responsables » quand ils respectent des obligations fixées par la règlementation, notamment des minimums et maximums de remboursement ainsi que des interdictions de prise en charge. Pour aller plus loin, consulter le Glossaire de l'assurance complémentaire santé
- 3: La BR est un tarif de « référence » fixé pour chaque acte, chaque produit, chaque dispositif médical. L'assurance maladie obligatoire ne rembourse dans la plupart des cas qu'un % de la BR, à un taux différent selon les actes, produits de santé, dispositifs médicaux, le complément étant apporté par l'assurance maladie complémentaire.
- 4 : Prix limite de vente

Ce document présente des exemples de remboursements en euros par l'assurance maladie et par votre contrat complémentaire santé, parmi les cas les plus fréquents et selon le niveau de couverture choisi. Ils ne correspondent pas forcément à vos besoins ou à votre situation mais, ils vous permettent de comprendre, choisir ou comparer les tableaux de garantie. Ils ne peuvent se substituer aux documents contractuels qui seuls engagent l'organisme de complémentaire santé. Ils ont été construits sur la base des données communiquées par l'assurance maladie obligatoire et en s'appuyant sur le Glossaire de l'assurance complémentaire santé édicté par l'UNOCAM (https://unocam.fr/ressources/documents-a-telecharger/)

Ref: Exemples de remboursements Santé individuelle En€ Aréas Régime Général 2024

Document non contractuel et à caractère publicitaire. Voir conditions et détails des contrats en agence et se reporter aux conditions générales des produits.

Aréas Assurances - 49 rue de Miromesnil 75380 Paris Cedex 08. Aréas Vie, N° Siren : 353 408 644 - Aréas Dommages, N° Siren : 775 670 466. Sociétés d'assurance mutuelles à cotisations fixes. Entreprises régies par le Code des assurances. Site Internet : www.areas.fr